

## 1. Finalités des traitements de données personnelles

L'association GROUPE KEDGE BUSINESS SCHOOL (ci-après « KEDGE BUSINESS SCHOOL ») est amenée à traiter des données personnelles dans la mesure où ces données sont nécessaires à l'exécution des contrats qu'elles concluent ou pour servir ses intérêts légitimes.

Lorsque le traitement des données personnelles des personnes concernées suppose leur consentement, KEDGE BUSINESS SCHOOL met en œuvre un mécanisme dédié à collecter ce consentement.

Les personnes concernées sont les apprentis de KEDGE BUSINESS SCHOOL.

Finalités	Fondements juridiques
Gestion administrative des apprentis	L'exécution de mesures contractuelles
Gestion des conventions d'apprentissage	L'exécution de mesures contractuelles
Gestion des modalités de financement par les OPCO	Notre intérêt légitime (financement)
La gestion des accès aux comptes utilisateurs	Notre intérêt légitime (sécurité)
La réalisation d'enquêtes, de sondages ou de traitements statistiques	Notre intérêt légitime ou votre consentement s'il est requis par la réglementation

## 2. Destinataires des données traitées

Les données sont destinées:

### A. Au sein de KEDGE BUSINESS SCHOOL

- ° aux personnes chargés de la gestion des apprentis ;
- ° aux services chargés des systèmes d'information de KEDGE BUSINESS SCHOOL

### B. En externe

Les données des personnes concernées sont transmises :

- Au prestataire de KEDGE BS (la société Prestance) qui maintient et héberge le site Internet
- Aux organismes de financement (OPCO)
- Aux sociétés avec lesquelles KEDGE BS conclue un contrat d'apprentissage
- aux sous-traitants techniques et informatiques de KEDGE BUSINESS SCHOOL,

### **C. Après des Tiers Autorisés et des administrations**

Lorsque KEDGE BUSINESS SCHOOL doit satisfaire à ses obligations légales ou à la demande de toute entité judiciaire ou administrative ayant autorité.

### **D. Hors de l'Union Européenne**

Dans l'hypothèse où les données des personnes concernées seraient transférées hors de l'Union Européenne, KEDGE s'assurera que :

- Les données personnelles sont transférées vers des pays reconnus par la Commission Européenne comme offrant un niveau de protection adéquat, ou
- Il soit fait recours à l'un des mécanismes assurant des garanties appropriées tel que prévu par la réglementation applicable, et en particulier l'adoption des clauses contractuelles types élaborées par la Commission européenne.

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de KEDGE BUSINESS SCHOOL pour obtenir de plus amples informations sur ces sujets ainsi qu'une copie des documents pertinents.

### **III. Catégories de données collectées**

Les données sont collectées directement par KEDGE BUSINESS SCHOOL auprès des personnes concernées ou lui ont été transmises par les organismes de financement (OPCO) ou les co-contractants de KEDGE BS ayant signé un contrat d'apprentissage.

De manière générale, les données traitées par KEDGE BUSINESS SCHOOL sont les suivantes :

- L'état civil et les données d'identification,
- Les coordonnées personnelles postales, téléphoniques et électroniques,
- Le poste occupé, la rémunération de l'apprenti
- La durée de l'apprentissage
- Les résultats des enquêtes et sondages non anonymes

### **V. Durée de conservation des données**

Les données personnelles traitées par KEDGE BUSINESS SCHOOL sont conservées conformément à la réglementation relative à la protection des données et selon les durées des prescriptions légales.

### **VI. Exercice des droits par les personnes concernées**

KEDGE BUSINESS SCHOOL a désigné un Délégué à la Protection des Données auprès de la CNIL

De manière générale :

- Chaque personne concernée a le droit de demander l'accès et/ou la rectification de ses données personnelles.
- Chaque personne concernée a le droit de demander la limitation du traitement de ses

données personnelles, (i) si elle conteste l'exactitude de ses données pendant la durée nous permettant de vérifier l'exactitude de ces dernières, (ii) si elle considère que KEDGE traite illicitement ses données et qu'elle exige une limitation de leur utilisation plutôt qu'un effacement, (iii) si KEDGE n'a plus besoin de ses données au regard des finalités visées ci-dessus mais que celles-ci sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice, (iv) en cas d'exercice de son droit d'opposition pendant la durée de vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes que KEDGE poursuit prévalent sur les siens.

- Chaque personne concernée a le droit de demander la suppression de ses données personnelles. En cas de demande de suppression de ses données, KEDGE pourra néanmoins les conserver sous forme d'archivage intermédiaire, et ce pour la durée nécessaire à la satisfaction de ses obligations légales, comptables et fiscales.
- Chaque personne concernée a le droit de demander, à tout moment, à exercer son droit d'opposition pour des raisons tenant à sa situation particulière.
- Chaque personne concernée a le droit d'exercer son droit à la portabilité des données, ce qui lui donne le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel la concernant ou de les transférer à un tiers dans un format structuré et couramment utilisé et lisible par une machine.
- Chaque personne concernée a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et produisant des effets juridiques le concernant ou l'affectant de manière significative.
- Chaque personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment.
- Chaque personne concernée dispose également du droit de formuler des directives spécifiques concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données à caractère personnel post-mortem.

Les droits précités peuvent être exercés :

par email à l'adresse : [protectiondesdonnees@kedgebs.com](mailto:protectiondesdonnees@kedgebs.com)

ou

par courrier à : KEDGE BUSINESS SCHOOL -Direction Juridique, Risque et Conformité - DPO - Domaine de Raba, 680 Cours de la Libération, 33405 Talence, Cédex, France.

Si la demande formulée est recevable, KEDGE y répondra dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande complète, et fournira les informations sollicitées ou mettra en œuvre les droits invoqués dans le délai précité.

Si, compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes reçues le délai précité ne peut être respecté, KEDGE informera, avant l'expiration de celui-ci, du report d'un maximum de deux mois de sa décision.

Chaque personne concernée a, en tout état de cause, le droit, si elle s'estime lésée, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations, consultez la rubrique « Besoin d'aide » sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). Vous pouvez également appeler la permanence juridique de la CNIL au 01 53 73 22 22, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.